

---

**Cinquième assemblée régulière du conseil d'administration du conseil de quartier de Montcalm, tenue le mardi 22 juin 2021 à 19 h 00, par visioconférence.**

---

**PRÉSENCES :**

**Membres avec droit de vote :**

M <sup>me</sup> Noémie Manseau	Présidente (2022)
M <sup>me</sup> Anne-Sophie Leclerc	Vice-présidente (2023)
M. Jonathan Tedeschi	Secrétaire (2022)
M <sup>me</sup> Lyne Brunelle	Administratrice (2022)
M. Vincent Rochette	Administrateur (2023)
M. Étienne Morneau	Administrateur coopté (2022)
M. Jean-Pierre Bédard	Administrateur coopté (2022)

**Membres sans droit de vote :**

M. Yvon Bussièrès	Conseiller municipal, Montcalm-Saint-Sacrement
M. Jean Rousseau	Conseiller municipal, Cap-aux-Diamants

**ABSENCES :**

M. Thomas Vernes	Trésorier (2022)
M. David Marcoux	Administrateur (2023)

**AUTRES PRÉSENCES :**

M <sup>me</sup> Anne Pelletier	Conseillère en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne
M. Maxime Gravel-Renaud	Attaché politique de M. Bussièrès
M <sup>me</sup> Jocelyne Séguin	Secrétaire de rédaction

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, 7 personnes assistent à l'assemblée.

## Ordre du jour

21-05-01	Ouverture de l'assemblée	19 h
21-05-02	Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 01
21-05-03	Adoption du procès-verbal du 25 mai 2021	19 h 05
21-05-04	Période d'échange réservée aux conseillers municipaux	19 h 10
21-05-05	Période de questions et commentaires du public	19 h 30
21-05-06	Période des comités de travail du conseil d'administration	19 h 40
	1. Comité Transports et environnement	
	2. Comité Relations avec les citoyens	
	3. Comité Cadre bâti	
	4. Autres suivis	
21-05-07	Trésorerie	21 h
21-05-08	Correspondance	21 h 05
21-05-09	Divers	21 h 10
21-05-10	Levée de l'assemblée	21 h 15

## Procès-verbal

### 21-05-01 Ouverture de l'assemblée

M<sup>me</sup> Noémie Manseau ouvre la réunion qui a quorum à 19 h. Elle est secondée par M<sup>me</sup> Anne Pelletier qui remplace son collègue, M. Denis Bergeron.

### 21-05-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour

*SUR PROPOSITION DE M<sup>me</sup> Lyne Brunelle, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Vincent Rochette, IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.*

### 21-05-03 Adoption du procès-verbal du 25 mai 2021

*SUR PROPOSITION DE M<sup>me</sup> Lyne Brunelle, DÛMENT APPUYÉE PAR M<sup>me</sup> Anne-Sophie Leclerc, IL EST RÉSOLU d'adopter le procès-verbal du 25 mai 2021. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.*

### 21-05-04 Période d'échange réservée aux conseillers municipaux

**M. Yvon Bussièrès** félicite le conseil de quartier de Montcalm pour son professionnalisme lors de l'assemblée spéciale du 1<sup>er</sup> juin dernier concernant la demande d'opinion du 955, Grande-Allée Ouest. Le conseil était en bonne partie composé de nouveaux administrateurs qui n'avaient pas eu le temps de se familiariser avec le processus de consultation. La rencontre préparatoire ainsi que l'utilisation de la grille d'analyse d'acceptabilité sociale ont beaucoup aidé. Le conseil s'est montré à l'écoute et exemplaire lors de cette assemblée.

Le samedi suivant, M. Bussièrès et M<sup>me</sup> Émilie Villeneuve, conseillère municipale du district voisin de Saint-Louis–Sillery, ont rencontré sur place

pendant deux heures une trentaine de citoyens et citoyennes qui ont fait valoir l'intérêt du site et suggérer, entre autres, un angle d'inclinaison pour les bâtiments de l'avenue de Laune plutôt qu'un mur droit. Le processus de consultation publique sera repris en entier. Dans l'esprit de la nouvelle politique de participation publique adoptée le 1<sup>er</sup> mai dernier, il devrait y avoir plus de consultations en amont, mais cela ne devrait pas se faire avant les élections municipales de l'automne.

Les stationnements de l'école Anne-Hébert et de l'école Joseph-François Perreault ne seront plus fournis par le Centre de services scolaires à compter de l'année prochaine, ce qui laisse beaucoup d'employés et de professeurs dans l'embarras. M. Bussières a été submergé de courriels à ce sujet. Le dossier est à l'étude au conseil d'arrondissement.

La Ville a annoncé récemment le contenu de son Cadre de soutien aux organismes reconnus en loisirs, sports et vie communautaire.

L'harmonisation du panier de services, la gratuité sur tout le territoire pour les locaux municipaux et une procédure plus objective de reconnaissance des organismes en font partie. La Ville a également fait l'annonce qu'un budget de 3,2 M \$ sera investi annuellement dès 2022 pour le soutien financier des 623 organismes reconnus qui œuvrent sur le territoire : dépenses de fonctionnement, achat de matériel, perfectionnement, visibilité, inclusivité... Et la Ville continuera de soutenir les organismes dans la gestion de risques, la promotion, la reconnaissance des bénévoles, le prêt d'espaces, de matériel et d'équipement et le soutien professionnel.

Pour M. Bussières, les retombées sociales sont importantes parce que les organismes communautaires contribuent de multiples façons au tissu social et à sa cohésion.

**M. Jean Rousseau** félicite également le conseil de quartier pour le professionnalisme qu'il a manifesté dans le dossier du 955, Grande Allée Ouest. Il poursuit avec les différents sujets qui ont été traités depuis la dernière assemblée.

La rencontre du conseil de quartier avec le BPRSTC (Bureau de projet du réseau structurant de transport en commun) n'aura malheureusement pas lieu avant l'été à cause, semble-t-il, des prochaines élections.

Concernant le déneigement des ruelles privées, une réponse est toujours attendue pour savoir si le projet pilote en cours dans Limoilou sera étendu au quartier de Montcalm.

L'avenue Cartier se transforme en rue piétonne cet été encore et, grâce à M. Bédard et à la Société de développement commercial (SDC), elle s'étendra également de la rue Fraser jusqu'au boulevard René-Lévesque.

À cet effet, le sens unique de la rue Fraser a dû être inversé entre l'avenue de Bourlamaque et l'avenue Cartier. Une consultation publique sur ce projet a eu lieu en ligne du 4 au 10 juin. Plusieurs citoyens et citoyennes des rues avoisinantes auraient aimé en être informés. Quelques plaintes ont été signalées, mais dans l'ensemble, les gens sont satisfaits de cette nouvelle façon de faire (rapport de la consultation publique).

Concernant les véhicules bruyants, le conseil de quartier du Vieux-Québec–Cap-blanc–Colline parlementaire recevait à sa dernière assemblée le commandant-inspecteur Gaudreau qui a fait le point sur les opérations policières menées par le Service de police de la Ville de Québec (SPVQ) jusqu’à maintenant à ce sujet. On ne peut parler de courses d’autos à proprement parler, mais de cortèges ou de parades de voitures bruyantes. La Ville n’a pas actuellement la réglementation pour lui permettre d’intervenir sur le bruit comme le fait la ville de Saguenay par exemple. Des pressions sont faites pour que la réglementation soit modifiée. Plusieurs amendes et avertissements ont été émis pour excès de vitesse, permis ou immatriculations périmés, désordre, véhicules modifiés mais rien concernant le bruit en tant que tel.

Le niveau de priorité des appels portant sur le bruit a été rehaussé. Les gens sont invités à porter plainte ou à signaler les cas au 311 ou au 911.

La demande pour un temps de feu piéton plus long à l’angle de Grande-Allée / de Bourlamaque est en cours.

Les endroits de passage nord-sud sur le boulevard René-Lévesque suite à la mise en place du tramway seront les suivants selon le scénario d’un tunnel court :

<b>Rue ou avenue</b>	<b>Piétons</b>	<b>Vélos</b>	<b>Véhicules</b>
Turnbull	X	X	X
De Salaberry	X	X	X
Cartier	X	X	X
Bourlamaque	X	X	-
Des Érables	X	X	X
Moncton	X	-	-
Brown	X	-	-
De Bougainville	X	X	X
Murray	-	-	-
Des Braves	X	-	-
Belvédère	X	X	X

Les virages à droite seront possibles à partir du boulevard René-Lévesque mais les virages à gauche seront interdits pour des raisons de sécurité.

À partir des axes perpendiculaires traversants, différentes manœuvres seront possibles selon les secteurs. Les virages à droite et à gauche seront autorisés à partir des avenues Belvédère et de Bougainville. Pour les autres, la gestion de la circulation est toujours à l’étude.

La Grande Allée sera piétonne et fermée à la circulation le vendredi de 16 h 30 à 24 h, le samedi et le dimanche, de 11 à 24 h. L’avenue Cartier le sera du vendredi 18 h à 22 h et le samedi et dimanche, de 10 h 30 à 22 h.

Le boulevard René-Lévesque Ouest est fermé complètement jusqu'au 25 juin entre les avenues Belvédère et des Braves. Des fouilles archéologiques y sont en cours.

L'avenue de Mérici sera fermée pour bris d'aqueduc du 21 au 23 juin.

### **Questions et commentaires**

Bien que ce ne soit pas dans le quartier, on s'interroge sur la démolition et le projet éventuel du 333, Grande Allée Est. M. Rousseau explique qu'il s'agit d'un projet résidentiel et que la démolition vise uniquement le bâtiment contemporain qui abritait l'Institut Lyse Watier. Le bâtiment plus ancien, appelé le petit château, est conservé.

Concernant la maison Pollack, M. Rousseau rappelle que la Ville en a fait l'acquisition par expropriation et qu'elle souhaite en faire une maison de la diversité culturelle. Les détails de la réfection et le concept ne sont pas encore connus.

Concernant les stations du tramway prévues dans le quartier, un citoyen propose que le conseil de quartier demande à la Ville de tenir un concours d'architecture sur l'apparence des stations. M. Bédard estime que ce serait prématuré et rappelle que le conseil s'est déjà prononcé en faveur d'un concept culturel et artistique pour la station Cartier. M. Bussièrès ajoute que plusieurs stations seront des débarcadères contrairement à la station Cartier qui sera un espace convivial. La station sera probablement traitée différemment. Les plans ne sont pas encore disponibles. On prend acte de la demande du citoyen.

L'accès au Provigo sera problématique avec le tramway. La traversée du boulevard René-Lévesque à la hauteur de l'avenue Calixa-Lavallée ne sera plus possible ce qui signifie que la circulation en provenance du nord de même que les camions de livraison vont devoir passer par l'avenue Belvédère jusqu'à la Grande Allée avant de revenir par l'avenue du Cardinal-Bégin pour tourner à droite sur le boulevard René-Lévesque. Cela va générer beaucoup plus de circulation sur l'avenue du Cardinal-Bégin. M. Bussièrès en prend note et s'informe.

Récemment le citoyen a contacté le 311 et le 911 sans succès alors qu'il voulait signaler que les feux de circulation étaient défectueux sur le chemin Sainte-Foy, à la hauteur de Joffre. Le délai d'attente étant d'une heure ou deux au 311, le citoyen a appelé le 911 pour se faire répondre que le problème ne les concernait pas. Dès lors, comment rejoindre le Service de police pour signaler un problème de circulation ? À la limite, les élus sont disponibles pour répondre à des urgences, signale M. Bussièrès qui va faire part du problème au conseil d'arrondissement.

Un citoyen réitère son offre de collaboration avec le conseil de quartier concernant le tramway. Plusieurs formules peuvent être envisagées. Il transmet à nouveau sa proposition au conseil d'administration.

Les Loisirs Montcalm étant propriétaire de leur immeuble, le citoyen se demande si l'organisme bénéficiera du programme financier destiné aux

organismes reconnus. Selon M. Bussièrès, certains programmes pourraient concerner les organismes fédérés et les centres privés comme les Loisirs Montcalm.

M<sup>me</sup> Brunelle suggère d'installer des photos radars sur Grande Allée plutôt que de recourir à des opérations policières très coûteuses pour traquer les voitures bruyantes.

Un citoyen signale que le dernier procès-verbal sur la page Web du conseil de quartier date de janvier 2021. M<sup>me</sup> Pelletier se charge de mettre en ligne les procès-verbaux déjà adoptés dès demain.

Le citoyen déplore que les sujets qu'il a adressés précédemment au conseil de quartier n'ait pas encore obtenu réponse. La rencontre avec le BPRSTC a été remise alors que le tramway aura des conséquences importantes dans le quartier. On en demeure au stade de la spéculation. M. Bussièrès croit que le bureau de projet n'a pas à l'heure actuelle toutes les données relatives à l'insertion du tramway dans le quartier de Montcalm de sorte qu'il n'est pas en mesure d'en faire la présentation aux membres du conseil.

Concernant la canopée, après deux mois d'attente, le citoyen apprend de l'attaché politique de M. Bussièrès que sa demande d'inventaire des arbres existants, à abattre ou à planter a été transmise à un autre département. C'est décevant. M<sup>me</sup> Verreault, lors de la rencontre du 5 juin, a précisé que 312 arbres vont être abattus sur le boulevard René-Lévesque à partir de 2022. Il y a de quoi s'inquiéter.

Concernant l'achat de la pépinière Moraldo, M. Rousseau mentionne que la Ville en a fait l'acquisition et qu'un espace de travail y est prévu, mais il n'en sait pas plus.

La création de la Chaire de recherche sur l'arbre urbain a été approuvée mais là encore, M. Rousseau ignore où en est le dossier. Il fera un suivi.

Le règlement sur le déneigement des ruelles privées fait cruellement défaut dans le quartier de Montcalm où plusieurs personnes s'impliquent bénévolement dans l'aménagement des ruelles. Selon M. Rousseau, les conseillers ont demandé à ce que le projet pilote de Limoilou soit étendu à d'autres quartiers. Ils font pression en ce sens, mais sont toujours en attente d'une réponse comme si la Ville ne pouvait ou ne voulait pas exporter le projet pilote qui dure depuis 3 ans. Il semble que Limoilou bénéficie d'un médiateur qui fait défaut ailleurs.

#### **21-05-05 Période de questions et commentaires du public**

Un citoyen a contacté récemment la Ville de Québec au sujet de la limite de vitesse affichée à 30 km/h sur un tronçon de l'avenue Belvédère. Il ne comprend pourquoi la Ville ferait passer cette limite à 40 km/h comme elle s'apprête à le faire prochainement.

Rejoint par téléphone, un représentant de la Ville a clairement reconnu que la limite affichée est de 30 km/h, mais que c'est une erreur, la limite devant être de 50 km/h sur toute l'avenue.

La nouvelle limite de 40 km/h ne constituera pas une réduction de vitesse sur ce tronçon mais une augmentation ce qui est inadmissible dans le contexte actuel où la stratégie de sécurité routière de la Ville passe avant tout par une réduction des limites de vitesse.

Avec photos à l'appui, M. Pellerin explique que le tronçon de 30 km/h se trouve entre le Café Smith, un peu au sud du boulevard René-Lévesque, et la rue Raymond Casgrain, au nord.

M. Pellerin a préparé une résolution qu'il soumet à l'attention du conseil de quartier pour demander à la Ville de maintenir la limite actuelle de 30 km/h sur ce tronçon de l'avenue Belvédère.

Les membres du conseil d'administration discutent du contenu de la résolution. M. Bussièrès estime que le 30 km/h a dû être justifié dans le temps par la présence d'une école primaire au nord du boulevard René-Lévesque et par la ville de Sillery au sud. Une résolution adoptée par le conseil de quartier de Saint-Sacrement sur le même sujet est en cours de traitement à la Ville. Craignant que la Ville ne maintienne sa position, le citoyen souhaite que le conseil de quartier de Montcalm se prononce également en faveur du maintien de la limite actuelle.

Le conseil de quartier acquiesce et souhaiterait recevoir la correspondance échangée avec la Ville sur ce sujet par le citoyen.

### **RÉSOLUTION 21-CA-25**

#### ***Concernant une demande à la Ville de Québec pour maintenir la limite actuelle de 30 km/h sur une section de l'avenue Belvédère***

***CONSIDÉRANT QUE*** la Stratégie de sécurité routière 2020-2024 prévoit de faire passer la limite de vitesse à 40 km/h sur l'avenue Belvédère ;

***CONSIDÉRANT QUE*** la Ville de Québec a indiqué que cette modification a été approuvée par le Conseil de quartier Montcalm alors que celui-ci disposait d'informations laissant entendre que la limite de vitesse actuellement en vigueur était de 50 km/h ;

***CONSIDÉRANT QUE*** le conseil de quartier Montcalm a été informé que la limite de vitesse actuellement affichée sur une partie de l'avenue Belvédère est de 30 km/h et non de 50 km/h ;

***CONSIDÉRANT QUE*** la Ville de Québec, par l'entremise de l'un de ses représentants, a reconnu cette situation et admis que la signalisation de limites de vitesse sur l'avenue Belvédère est incongrue ;

***CONSIDÉRANT QUE*** la Stratégie de sécurité routière 2020-2024 mise sur la réduction de la vitesse dans les rues résidentielles ;

***CONSIDÉRANT QUE*** la décision de faire passer la limite de vitesse à 40 km/h constitue dans les faits une augmentation de la limite actuellement en vigueur ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil de quartier Montcalm a approuvé la Stratégie de sécurité routière 2020-2024 en n'ayant pas en main les informations exactes lui permettant de prendre une décision éclairée ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'avenue Belvédère sert de corridor pour plusieurs enfants qui se rendent à pied ou à vélo à l'école primaire Anne-Hébert, à l'institut Saint-Joseph, à l'école Montessori, au CPE Clair de Lune, au CPE La Bougeotte, au CPE Sophie, tous situés dans les environs ;

**SUR PROPOSITION DE M<sup>me</sup> Anne-Sophie Leclerc, DÛMENT APPUYÉE PAR M<sup>me</sup> Noémie Manseau, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU** que le conseil de quartier de Montcalm demande à la Ville de Québec de maintenir la limite de vitesse actuellement affichée sur l'avenue Belvédère à 30 km/h plutôt que de la faire passer à 40 km/h et de revoir la Stratégie de sécurité routière 2020-2024 en conséquence. Le conseil demande également que la Ville en informe les élus de l'arrondissement dans les meilleurs délais en leur transmettant copie de la présente résolution.

#### **21-05-06 Période des comités de travail du conseil d'administration**

1. Comité Transports et environnement : circulation, environnement, transport et verdissement

Les activités vont reprendre en septembre. M<sup>me</sup> Manseau est pour l'instant le seul membre du comité.

2. Comité Relations avec les citoyens : gouvernance, loisirs, citoyens, mixité, participation et communication

M<sup>me</sup> Brunelle est prête à s'investir mais en compagnie d'autres personnes.

3. Comité Cadre bâti : services, commerces, cadre bâti, patrimoine, arts et densification

Concernant le projet de la SDC sur l'avenue Cartier, aucune réponse n'a encore été obtenue de la Ville de Québec concernant le financement.

M<sup>me</sup> Pelletier s'informe de l'état de la demande de subvention de la SDC et de la demande de projet d'initiative du conseil de quartier.

M. Bédard est administrateur de la page Facebook et il pourrait ajouter d'autres administrateurs. M<sup>me</sup> Brunelle se montre intéressée.

Un citoyen se propose de joindre le comité pour travailler sur le dossier des stations de tramway.

4. Concours photo

5. Autres suivis

M<sup>me</sup> Leclerc souhaite qu'à la fin de la rencontre, les membres fassent part de leur intérêt pour les différents comités.

#### **21-05-07 Trésorerie**

## 1. Paiement de la secrétaire de rédaction

### **RÉSOLUTION 21-CA-26**

**Concernant le paiement des frais de secrétariat pour la rencontre du 22 juin 2021**

*SUR PROPOSITION DE M<sup>me</sup> Anne-Sophie Leclerc, DÛMENT APPUYÉE PAR M<sup>me</sup> Lyne Brunelle, IL EST RÉSOLU de payer la facture de 80 \$ à M<sup>me</sup> Jocelyne Séguin pour la rédaction du procès-verbal du 22 juin 2021. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.*

## 2. États des revenus et des dépenses

En l'absence de M. Vernes, le point est reporté.

## 3. Paiement de factures s'il y a lieu

### 21-05-08 Correspondance

#### Lettres transmises

Communications reçues : deux courriels reçus de M. Mackay et de M. Pellerin. Il en a été question aux points 4 et 5.

### 21-05-09 Divers

M<sup>me</sup> Brunelle félicite et remercie tous les membres du conseil d'administration pour le travail accompli depuis l'assemblée générale.

### 21-05-10 Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente lève l'assemblée à 21 h 10. La prochaine assemblée aura lieu le mardi 28 septembre 2021.

*M<sup>me</sup> Noémie Manseau*

Présidente

*M. Jonathan Tedeschi*

Secrétaire